



Nations Unies

**Rapport de la Commission
de la population
et du développement
constituée en comité préparatoire
de la vingt et unième session
extraordinaire de l'Assemblée
générale**

**Assemblée générale
Documents officiels
Vingt et unième session extraordinaire
Supplément N° 1 (A/S-21/2)**

Assemblée générale
Documents officiels
Vingt et unième session extraordinaire
Supplément N° 1 (A/S-21/2)

Rapport de la Commission
de la population et
du développement
constituée en comité préparatoire
de la vingt et unième session
extraordinaire de l'Assemblée
générale



Nations Unies • New York, 1999

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation des travaux	2–13	2
A. Ouverture et durée de la session	2–3	2
B. Participation	4–10	2
C. Élection du Bureau	11	3
D. Ordre du jour	12	3
E. Documentation	13	3
III. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale	14–32	5
A. Dispositions concernant l'accréditation d'organisations non gouvernementales à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale	24–25	7
B. Projet d'ordre du jour provisoire et questions d'organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale	26–27	7
C. Établissement de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale	28–29	7
D. Principales mesures proposées pour la poursuite de la publication du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	30–32	8
IV. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale	33–34	9
V. Recommandations de la Commission constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale que l'Assemblée doit adopter lors de sa vingt et unième session extraordinaire, et décisions adoptées par le comité préparatoire	35–36	10
A. Décisions qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter à sa vingt et unième session extraordinaire	35	10
B. Décisions adoptées par la Commission constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale	36	13

Chapitre premier

Introduction

1. Par sa résolution 52/188 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹. Elle a également décidé que la Commission de la population et du développement remplirait les fonctions d'organe préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire.

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

Chapitre II

Organisation des travaux

A. Ouverture et durée de la session

2. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est réunie du 24 mars au 1er avril 1999 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le comité préparatoire a tenu six séances (1re à 6e) et plusieurs réunions de travail officielles.

3. La session a été ouverte par M. Robert Louis Cliquet (Belgique), Président de la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement.

B. Participation

4. En application du paragraphe 8 de la résolution 52/188 de l'Assemblée générale, les travaux de la Commission constituée en comité préparatoire ont été ouverts à tous afin que tous les États puissent y participer pleinement.

5. Les États ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

6. L'observateur de la Palestine a participé à la session.

7. Les organes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (Division de la population), Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population.

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé,

Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Comité consultatif juridique afro-asiatique, Conseil de l'Europe, Communauté européenne, Organisation internationale pour les migrations, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique.

10. De nombreuses organisations non gouvernementales ont participé à la session.

C. Élection du Bureau

11. À sa 1re séance, le 24 mars 1999, le comité préparatoire a élu par acclamation le Bureau ci-après :

Président :

M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh)

Vice-Présidents :

Mme Elza Berquó (Brésil)

M. Ross Hynes (Canada)

Mme Armi Heinonen (Finlande)

M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana)

Mme Patricia Durrant (Jamaïque)

M. Ryuichiro Yamazaki (Japon)

M. Alexandru Niculescu (Roumanie)

M. Matia Mulumba Semakula Kiwanuka (Ouganda)

Vice-Président et Rapporteur :

Mme Gabriella Vukovich (Hongrie)

D. Ordre du jour

12. À sa 1re séance, le 24 mars 1999, la Commission constituée en comité préparatoire a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document E/CN.9/1999/PC/1 :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de la l'Assemblée générale.
4. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

E. Documentation

13. La Commission constituée en comité préparatoire était saisie des documents ci-après :

- a) Ordre du jour provisoire (E/CN.9/1999/PC/1);
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/2);

c) Note du Secrétaire général sur le Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue à La Haye du 8 au 12 février 1999 (E/CN.9/1999/PC/3);

d) Rapport du Secrétaire général sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/4);

e) Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/1999/PC/L.1);

f) Projet de décision présenté par le Président sur les dispositions relatives à l'accréditation des organisations non gouvernementales à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/L.2);

g) Projet de rapport de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/L.3);

h) Projet de document de travail présenté par le Président de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1 et Rev.1 et 2);

i) Note du Président de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le projet d'ordre du jour provisoire et les questions d'organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée (E/CN.9/1999/PC/CRP.2);

j) Note d'information du Président de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'établissement de la liste des orateurs du débat général de la séance plénière de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée (E/CN.9/1999/PC/CRP.3).

Chapitre III

Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

14. La Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé «Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale» à ses 1re à 6e séances, tenues du 24 au 26 mars et le 1er avril 1999. Le comité préparatoire était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/2);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue à La Haye du 8 au 12 février 1999 (E/CN.9/1999/PC/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/4);

d) Projet de document de travail présenté par le Président sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1 et Rev.1 et 2);

e) Note du Président sur le projet d'ordre du jour provisoire et les questions d'organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/CRP.2);

f) Note du Président sur l'établissement de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/CRP.3).

15. À la 1re séance, le 24 mars, les déclarations liminaires ci-après ont été faites : le Directeur de la Division de la population a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/2); le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/3) et lu une déclaration de M. Nicolaas Biegman (Pays-Bas), Président du Forum de La Haye; le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport du Secrétaire général sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/4).

16. À la même séance, le Président a présenté un projet de document de travail qu'il a établi sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1 et Rev.1 et 2), et le comité préparatoire a accepté de l'utiliser comme document de base pour les négociations.

17. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants du Guyana (au nom des États Membres de l'ONU, qui sont également membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'ONU qui sont également membres de l'Union européenne ou lui sont associés), du Japon, de la Chine, du Kazakhstan, de l'Inde, de la République de Corée, du Brésil, du Bangladesh et de l'Indonésie.

18. À la 2e séance, le 24 mars, le Président de la Commission du développement social, M. Aurelio Fernández (Espagne) a fait une déclaration.

19. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États ci-après : États-Unis d'Amérique, Canada, Suisse, Argentine, Guatemala, Zambie, Saint-Siège, Croatie et Colombie. Le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le sida a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après accréditées auprès de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ont fait des déclarations : Asian Forum of Parliamentarians on Population and Development, Center for Reproductive Law and Policy (CRLP), Park Ridge Center for the Study of Health, Faith and Ethics, World Population Foundation, Catholics for a Free Choice (CFFC).

20. À la 3e séance, le 25 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des États ci-après : Norvège, Mexique, Venezuela, Cuba, Philippines, Fédération de Russie, Malaisie, Madagascar, France, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire et Thaïlande. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également fait une déclaration.

21. À la 4e séance, le 25 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après : Algérie, Roumanie, Pérou, Uruguay, Panama, Pakistan, Bénin, Éthiopie, Guinée et République islamique d'Iran. L'observateur de la Palestine a fait une déclaration. Les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après accréditées auprès de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ont fait des déclarations : International Planned Parenthood Federation, Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), Centre for Development and Population Activities, International Association for Voluntary Surgical Contraception, Environmental Caucus, World Information Transfer.

22. À la 5e séance, le 26 mars, Mme Patricia Flor (Allemagne), Présidente de la Commission de la condition de la femme, a fait une déclaration.

23. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États ci-après : Sénégal, El Salvador, Fidji (également au nom de Kiribati, des Îles Marshall, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et du Vanuatu), Jamaïque, Ouganda, Ghana, Panama (dont la représentante a parlé en sa qualité de Présidente du Comité ad hoc sur la population et le développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Hongrie, Turquie, Népal, Bolivie, République-Unie de Tanzanie, Jordanie, Nigéria et Belize. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fait une déclaration.

Décisions prises par le Comité préparatoire

A. Dispositions concernant l'accréditation d'organisations non gouvernementales à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

24. À la 6e séance, le 1er avril 1999, le Président a présenté un projet de décision (E/CN.9/1999/PC/L.2) intitulé «Dispositions concernant l'accréditation d'organisations non gouvernementales à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale», qu'il a révisé oralement à la lumière des consultations officieuses tenues à ce sujet.

25. À la même séance, la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté le projet de décision E/CN.9/1999/PC/L.2, tel qu'il avait été révisé oralement (voir chap. V, sect. B, décision 1999/PC/1).

B. Projet d'ordre du jour provisoire et questions d'organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

26. À la 6e séance, le 1er avril 1999, le Président a présenté sa note (E/CN.9/1999/PC/CRP.2) contenant des recommandations que l'Assemblée générale devait adopter, lors de sa session extraordinaire, concernant un projet d'ordre du jour provisoire et les questions d'organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée et en a révisé oralement le texte à la lumière des consultations officieuses tenues à ce sujet.

27. À la même séance, la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a décidé de communiquer les recommandations contenues dans le document E/CN.9/1999/PC/CRP.2, telles qu'elles avaient été révisées oralement, à la session extraordinaire de l'Assemblée pour que celle-ci les adopte (voir chap. V, sect. A, projets de décision I et II).

C. Établissement de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

28. À la 6e séance, le 1er avril, le Président de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a présenté sa note d'information (E/CN.9/1999/PC/CRP.3) concernant l'établissement de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et en a révisé oralement le texte comme suit, à la lumière des consultations officieuses tenues à ce sujet :

a) Dans la deuxième phrase du paragraphe 6, les mots «lundi 19 avril 1999» ont été remplacés par «mercredi 19 mai 1999»;

b) Au paragraphe 14, les mots «et au paragraphe 14 du document E/CN.9/1999/PC/CRP.2» ont été insérés après les mots «15 décembre 1998» et les mots «Tonga et Tuvalu» ont été remplacés par «Tonga, Tuvalu et les membres associés des commissions régionales».

29. À la même séance, la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a pris acte de la note d'information publiée sous la cote E/CN.9/1999/PC/CRP.3, telle qu'elle avait été révisée oralement.

D. Principales mesures proposées pour la poursuite de la publication du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

30. À sa 6e séance, le 1er avril 1999, la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale était saisie d'un document de travail révisé sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.1), présenté par le Président, qui avait servi de base de négociation au groupe de travail lors de ses réunions. Le Président a informé le comité préparatoire que les négociations sur ce document n'étaient pas terminées.

31. À la même séance, les représentants de l'Algérie, du Soudan, du Maroc, des Philippines, du Japon, de la Chine, du Kazakhstan, de la République arabe syrienne, du Canada, de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Guyana (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies appartenant au Groupe des 77 et de la Chine), de l'Argentine et du Sénégal ont fait des déclarations.

32. À sa 6e séance également, la Commission constituée en comité préparatoire a décidé de recommander à l'Assemblée générale que celle-ci l'autorise à reprendre sa session afin d'achever ses travaux (voir chap. V, sect. B, décision 1999/PC/2) et autorise également son bureau à examiner les dates possibles pour la reprise de la session, compte tenu de tous les facteurs pertinents et dans le cadre des ressources existantes, et de communiquer ces dates aux membres du comité préparatoire.

Chapitre IV

Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

33. À sa 6e séance, le 1er avril 1999, la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale était saisie du projet de rapport de sa session (E/CN.9/1999/PC/L.3).

34. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et autorisé le Vice-Président-Rapporteur à en établir le texte définitif.

Chapitre V

Recommandations de la Commission constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale que l'Assemblée doit adopter lors de sa vingt et unième session extraordinaire, et décisions adoptées par le comité préparatoire

A. Décisions qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter à sa vingt et unième session extraordinaire

35. La Commission de la population et du développement constitué en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale recommande à l'Assemblée d'adopter, à sa vingt et unième session extraordinaire, les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Ordre du jour provisoire et questions d'organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

1. L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt et unième session extraordinaire :
 1. Ouverture de la session par le Président de la délégation uruguayenne.
 2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
 3. Pouvoirs des représentants à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
 4. Élection du Président.
 5. Rapport de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
 6. Organisation de la session.
 7. Adoption de l'ordre du jour.
 8. Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
 9. Adoption du document final.

Projet de décision II

Organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

2. L'Assemblée générale adopte l'organisation ci-après pour sa vingt et unième session extraordinaire, qui doit se tenir au Siège du 30 juin au 2 juillet 1999.

A. Président

3. La vingt et unième session extraordinaire devrait être présidée par le Président de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

B. Vice-Présidents

4. Les Vice-Présidents de la vingt et unième session extraordinaire devraient être les mêmes que ceux de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

C. Comité ad hoc plénier

5. L'Assemblée générale devrait, à sa vingt et unième session extraordinaire, créer un comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire. Le Bureau du Comité ad hoc plénier serait composé d'un président et de neuf vice-présidents. Le Bureau du comité préparatoire remplirait les fonctions de Bureau du Comité ad hoc plénier.

D. Commission de vérification des pouvoirs

6. La Commission de vérification des pouvoirs de la vingt et unième session extraordinaire devrait comprendre les mêmes membres que la Commission de vérification des pouvoirs de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

E. Bureau

7. Le Bureau de la vingt et unième session extraordinaire serait composé du Président et des 21 Vice-Présidents de la session extraordinaire, des Présidents des six grandes commissions de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale et du Président du Comité ad hoc plénier.

F. Règlement intérieur

8. Le Règlement intérieur de l'Assemblée générale s'appliquerait à la vingt et unième session extraordinaire.

G. Niveau de participation

9. Conformément à la résolution 53/183 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, les États Membres participeront à la session extraordinaire au plus haut niveau politique possible.

H. Débats en séance plénière

10. Les déclarations faites pendant le débat en séance plénière ne devraient pas dépasser sept minutes. Les organisations non gouvernementales devraient limiter leurs déclarations à cinq minutes.

11. La liste des orateurs en vue du débat en séance plénière devrait être établie par tirage au sort. Les chefs d'État, les vice-présidents, les princes héritiers et les chefs de gouvernement devraient avoir la préséance lors de l'établissement de la liste des orateurs et de l'ordre des interventions et devraient être placés sur un pied d'égalité. La liste énoncerait ensuite les vice-premiers ministres, les ministres, les ministres adjoints/chefs de délégation et les chefs de délégation.

I. Répartition des questions

12. Toutes les questions inscrites au projet d'ordre du jour provisoire demeureraient renvoyées à la plénière, mais il est recommandé de renvoyer également le point 8 de ce projet au Comité ad hoc plénier.

J. Participation d'orateurs autres que les États Membres

13. Conformément à la résolution 53/183 de l'Assemblée générale, les Îles Cook, Kiribati, Nauru, Nioué, le Saint-Siège, la Suisse, les Tonga et Tuvalu pourront participer aux travaux de la session extraordinaire en qualité d'observateurs.

14. Les membres associés des commissions régionales devraient pouvoir participer en qualité d'observateurs aux travaux de la session extraordinaire, pour autant que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale le permette, en étant dotées du même statut que celui dont elles avaient bénéficié en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.

15. Les observateurs pourront faire des déclarations lors du débat en séance plénière.

16. En fonction du temps disponible et compte tenu de la décision 51/467 de l'Assemblée générale, un nombre limité d'organisations non gouvernementales pourront également faire des déclarations pendant le débat en séance plénière, sous réserve de l'approbation des membres de l'Assemblée générale. Le Président de l'Assemblée est prié de veiller à ce que leur participation se déroule dans l'égalité et la transparence, en tenant compte de la diversité de ces organisations.

17. Les représentants des organismes des Nations Unies pourront faire des déclarations devant le Comité ad hoc plénier.

18. Les représentants d'organisations non gouvernementales pourront faire des déclarations devant le Comité ad hoc plénier.

K. Programme des séances plénières

19. Neuf séances plénières se tiendront pendant la période de trois jours, soit trois séances par jour selon l'horaire suivant : 10 heures à 13 heures, 15 heures à 18 heures et 19 heures à 21 heures. Les séances du Comité ad hoc plénier se tiendront parallèlement aux séances plénières, selon qu'il conviendra.

B. Décisions adoptées par la Commission constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

36. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté les décisions ci-après :

Décision 1999/PC/1

Dispositions concernant l'accréditation d'organisations non gouvernementales à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

À sa 6e séance, le 1er avril 1999, la Commission de la population et du développement constituée, à sa trente-deuxième session, en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement², notant qu'en application des résolutions 52/188 et 53/183 de l'Assemblée, en date respectivement du 18 décembre 1997 et du 15 décembre 1998, le Président de l'Assemblée a été invité à proposer, en consultation avec les États Membres, des modalités appropriées pour permettre aux organisations non gouvernementales de participer effectivement à la session extraordinaire :

a) A décidé d'inviter la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

- i) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;
- ii) Les organisations non gouvernementales déjà accréditées auprès de la Conférence internationale sur la population et le développement et/ou auprès du comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

b) A décidé également que l'accréditation d'autres organisations non gouvernementales intéressées, et notamment de celles qui avaient demandé l'octroi du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, devrait être examinée le 14 mai 1999, au plus tard, par un comité composé du Bureau du comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et du Secrétariat, qui présenterait des recommandations appropriées au comité préparatoire, lors de la reprise de sa session, sur la décision à prendre, et que les demandes d'accréditation devraient être accompagnées d'informations sur le domaine de compétence de l'organisation concernée et sur la relation de ses activités avec le thème de la session extraordinaire ainsi que des renseignements ci-après qui devaient être communiqués avant le 30 avril 1999 :

- i) Le but de l'organisation;
- ii) Des informations sur les programmes et les activités de l'organisation dans les domaines liés au thème de la session extraordinaire ainsi que sur le ou les pays où étaient menées ces activités;

² *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

- iii) La confirmation des activités de l'organisation aux niveaux national, régional ou international;
- iv) Des copies des rapports annuels ou autres de l'organisation, accompagnées d'un état financier et d'une liste des sources de financement et des contributions, notamment les contributions publiques;
- v) Une liste des membres du conseil d'administration de l'organisation et leur nationalité;
- vi) Une description de la composante de l'organisation, indiquant le nombre total des membres, les noms des organisations membres et leur répartition géographique;
- vii) Une copie des statuts et/ou règlements intérieurs de l'organisation.

Décision 1999/PC/2

Reprise de la session de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

À sa 6e séance, le 1er avril 1999, la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, d'autoriser le comité préparatoire à reprendre sa session pour achever ses travaux.